

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** Alsan 274 Metallprimer**Code du produit:** 117-790-110A**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Secteur d'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes du mélange

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU19 Bâtiment et travaux de construction

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Utilisations déconseillées

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Emploi de la substance / de la préparation Enduit d'empregnation**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

Soprema AG
Division ALSAN Flüssigkunststoffe
Härdlistrasse 1-2
CH-8957 Spreitenbach
Tel.: +41 56 418 59 30
Fax: +41 56 418 59 31
Internet: www.sopremaalsan.ch

Soprema S.A.S
14, Rue de St Nazaire
BP 60121
F-67025 Strasbourg CEDEX
Tel.: +33 388 79 84 00
Fax: +33 388 79 84 85
Internet: www.soprema.fr

SOPREMA Belgium N.V.
Bouwelven 5
B-2280 Grobbendonk
Tel.: +32 14 23 07 07
Fax: +32 14 23 07 77
Internet: www.soprema.be

Service chargé des renseignements:

La sécurité des produits
M. Bechtel
Tel.: +41 56 418 59 30
E-Mail: bechtel@sopremaalsan.ch

La sécurité des produits
M. Sonntag
Tel.: +33 388 79 84 84
E-Mail: gsonntag@soprema.fr

La sécurité des produits
M. De Veirman
Tel.: +32 14 23 07 07
E-Mail: jdeveirman@soprema.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

(suite page 2)

FR

Nom du produit: **Alsan 274 Metallprimer**

(suite de la page 1)

Schweizerisches Toxikologisches
Informationszentrum
Tel.: 145 / 24h
aus dem Ausland: +41 44 251 51 51
nichtdringliche Fälle: +41 44 251 66 66

UK - National Poisons Information Service
Tel.: +44 191 22 5131
Emergency Number (24h/24h)
Tel.: +44 870 190 67 77

Belgisch Antigifcentrum
Tel.: +32 70 245 245 / 24 h

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



Xi; Irritant

R36: Irritant pour les yeux.



F; Facilement inflammable

R11: Facilement inflammable.

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Éviter le contact avec la peau et l'inhalation des aérosols/vapeurs de la préparation.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler, dans une concentration élevée, sur le sol, dans les fosses, canaux et caves.

- **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**

- **Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**



Xi Irritant

F Facilement inflammable

- **Phrases R:**

11 Facilement inflammable.

36 Irritant pour les yeux.

(suite page 3)

Nom du produit: Alsan 274 Metallprimer

(suite de la page 2)

Phrases S:

- 9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
- 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- 23 Ne pas respirer la vapeur.
- 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- PBT:** Ne répond pas aux critères PBT de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).
- vPvB:** Ne répond pas aux critères vPvB de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges**

- Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle R10 ⚠ Flam. Liq. 3, H226	10-<25%
CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4	acétate d'éthyle ☒ Xi R36; ☒ F R11 R66-67 ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	10-<20%
CAS: 52628-03-2	2-Hydroxyethylmethacrylatephosphate ☒ Xi R41 ⚠ Eye Dam. 1, H318	1-≤2,5%
CAS: 112945-52-5	Synthetische, amorphe, pyrogene Kieselsäure substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	1-≤2,5%

- Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Remarques générales:**

- Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.
- Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Après inhalation:

- En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
- Recourir à un traitement médical.

Après contact avec la peau:

- En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux:

- Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- Sensibilisation cutanée
- Migraine
- Etourdissement
- Irritant pour la peau, des yeux et du système respiratoire.

(suite page 4)

Nom du produit: Alsan 274 Metallprimer

(suite de la page 3)

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** CO2, sable, poudre d'extinction, mousse.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut former des mélanges explosifs gaz-air.
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Monoxyde de carbone (CO)
Oxyde d'azote (NOx)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un vêtement de protection totale.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.



Tenir éloigné des sources d'inflammation.

- Veiller à une aération suffisante.
Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Diluer avec beaucoup d'eau.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Cool parce que lorsque le récipient de polymérisation chauffé. Par la chaleur, refroidir les récipients avec de l'eau · De refroidissement d'urgence pour les cas d'incendie à proximité. Récipient fermé pour protéger contre la chaleur (augmentation de pression). Éviter la chaleur.
Ne pas remettre les résidus dans les cuves de stockage.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Lors du traitement, des composants légèrement volatils et inflammables peuvent se dégager.

(suite page 5)

Nom du produit: Alsan 274 Metallprimer

(suite de la page 4)

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Seuls les équipements anti-explosion.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Tenir à l'abri de la chaleur.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le bidon d'origine.
Stocker dans un endroit frais.

· **Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
Ne pas stocker avec les aliments.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Stocker au frais et au sec dans des bidons bien fermés.
Stockage nécessaire dans un local collecteur.
Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués.
max. 30 ° C Température de stockage
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Revêtement de construction ou d'étanchéité

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

VME (France)	Valeur momentanée: 550 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
--------------	---

141-78-6 acétate d'éthyle

VME (France)	1400 mg/m ³ , 400 ppm
--------------	----------------------------------

112945-52-5 Synthetische, amorphe, pyrogene Kieselsäure

TWA (France)	Valeur momentanée: 10 mg/m ³ Valeur à long terme: 5 mg/m ³
--------------	---

· **DNEL**

141-78-6 acétate d'éthyle

Oral	DNEL (population)	4,5 mg/kg bw/day (Long-term - systemic effects)
Dermique	DNEL	63 mg/kg bw/day (Long-term - systemic effects)
	DNEL (population)	37 mg/m ³ (Long-term - systemic effects)
Inhalatoire	DNEL (population)	734 mg/m ³ (Acute - local effects)
		734 mg/m ³ (Acute - systemic effects)
		367 mg/m ³ (Long-term - systemic effects)
		367 mg/m ³ (Long-term - local effects)
	DNEL (worker)	1468 mg/m ³ (Acute - local effects)
		1468 mg/m ³ (Acute - systemic effects)
		734 mg/m ³ (Long-term - systemic effects)
		734 mg/m ³ (Long-term - local effects)

(suite page 6)

Nom du produit: Alsan 274 Metallprimer

(suite de la page 5)

· PNEC
141-78-6 acétate d'éthyle

PNEC	0,22 mg/kg (b)
	0,34 mg/kg (Sediment)
	0,26 mg/l (Wasser)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition
· Equipement de protection individuel:
· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux.

· Protection respiratoire:

Assurer une bonne ventilation.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Notre recommandation est principalement mis sur une utilisation ponctuelle comme une protection à court terme Éclaboussures de liquide. Pour d'autres applications, vous devriez contacter un fabricant de gants.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc

· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés: Butylcaoutchouc
· Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés: Gants en cuir
· Protection des yeux:


Lunettes de protection hermétiques

EN-Norm: EN 166

(suite page 7)

FR

Nom du produit: Alsan 274 Metallprimer

(suite de la page 6)

· Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales****· Aspect:**

Forme: Liquide
Couleur: Selon désignation produit

· Odeur: Fruitée**· Seuil olfactif:** Non déterminé.**· valeur du pH:** Non déterminé.**· Changement d'état**

Point de fusion: Non déterminé.
Point d'ébullition: 77°C

· Point d'éclair -4°C
Non applicable.

· Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.**· Température d'inflammation:** 315°C**· Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.**· Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.**· Limites d'explosion:**

Inférieure: 1,7 Vol % (MMA)
Supérieure: 12,5 Vol % (MMA)

· Pression de vapeur à 20°C: 100 hPa**· Densité à 20°C:** 1,51 g/cm³ (EN ISO 2811-1)**· Vitesse d'évaporation** Non déterminé.**· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**

Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.**· Viscosité:****Dynamique à 20°C:** 2000 mPas (Haake VT02)**· Teneur en solvants:**

Solvants organiques: 34,8 %
VOC (CE) 34,83 %

Teneur en substances solides: 62,5 %**· 9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.**SECTION 10: Stabilité et réactivité****· 10.1 Réactivité** voir la section 10.2

(suite page 8)

FR

Nom du produit: Alsan 274 Metallprimer

(suite de la page 7)

- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réaction exothermique.
Réactions aux peroxydes et autres formateurs de radicaux.
Une polymérisation dangereuse peut se produire après l'épuisement de l'inhibiteur
- **10.4 Conditions à éviter** Éviter la chaleur. Évitez la lumière solaire directe.
- **10.5 Matières incompatibles:** Réaction violente avec les peroxydes et autres agents réducteurs.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Indications complémentaires:**
Procédures d'urgence varient selon les circonstances individuelles. Le client doit avoir un plan d'urgence pour le lieu de travail peuvent être présents.

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques** Il n'y avait pas des résultats toxicologiques au mélange.
- **Toxicité aiguë:**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

141-78-6 acétate d'éthyle

Oral	LD50	5620 mg/kg (lapin)
Dermique	LC50	>18000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4h	56 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **des yeux:** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):**
En raison de la forte pression de vapeur est une concentration dangereuse dans l'air rapidement été atteint. A des concentrations élevées peut se produire un effet narcotique.
- **Toxicité subaiguë à chronique:** pas testé.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Irritant
- **Toxicité par administration répétée** pas de données disponibles
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** pas testé.

SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique:**

141-78-6 acétate d'éthyle

EC50/48h	717 mg/l (daphnia magna) 3300 mg/l (scenedesmus subspicatus)
LC50/96h	230 mg/l (oncorhynchus mykiss, regenbogenforelle) 455 mg/l (pimephales promelas)
NOEC	2,4 mg/l (daphnia magna) (21 d; DIN 38412, Part 11)
NOEC/72h	>100 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (OECD 201)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Facilement biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

(suite page 9)

Nom du produit: Alsan 274 Metallprimer

(suite de la page 8)

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Ne répond pas aux critères PBT de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).
- **vPvB:** Ne répond pas aux critères vPvB de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Les déchets dangereux selon au catalogue des déchets (EWC). Si le recyclage n'est pas possible, les déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales doivent être enlevés.

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Code déchet:

Les codes déchets suivants du catalogue européen des déchets (CED), sont considérés comme une recommandation. L'élimination doit être coordonnée avec l'entreprise d'élimination des déchets locaux.

Produits liquides:

080409 * colles et mastics contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses contiennent.

080410 colles et mastics contenant des déchets autres que ceux mentionnés sous 080409*.

produit non durci:

170203 en plastique

- **Catalogue européen des déchets** 080111 * (recommandé)

Emballages non nettoyés:**Recommandation:**

Ce produit et son récipient doivent être éliminés comme déchets dangereux.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1 No ONU**

· **ADR, IMDG, IATA**

UN1263

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

· **ADR**

1263 PEINTURES, Dispositions spéciales 640H

· **IMDG, IATA**

PAINT

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· **ADR**




· **Classe**

3 Liquides inflammables.

(suite page 10)

Nom du produit: **Alsan 274 Metallprimer**

(suite de la page 9)

· Étiquette	3
· IMDG, IATA	
	
· Class	3 Flammable liquids.
· Label	3
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Marine Polluant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
· Indice Kemler:	33
· No EMS:	F-E,S-E
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.	
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	D/E
· "Règlement type" de l'ONU:	UN1263, PEINTURES, Dispositions spéciales 640H, 3, III

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Marquage selon les directives CEE:**
Le règlement (CE) n ° 1272/2008/CE (sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE, et Modifiant le règlement (CE) n ° 1907/2006)
- **Prescriptions nationales:**
- **Indications sur les restrictions de travail:**
Restrictions prévues par la directive sur la protection de la maternité (94/33/CE).
Restrictions d'emploi pour les directive de la maternité (92/85/CEE) pour les mères enceintes et allaitantes.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces chiffres se rapportent au produit tel que livré.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 11)



Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.10.2012

Numéro de version 25

Révision: 23.10.2012

Nom du produit: Alsan 274 Metallprimer

(suite de la page 10)

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

R10 Inflammable.

R11 Facilement inflammable.

R36 Irritant pour les yeux.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Service établissant la fiche technique:** Produktueur/fournisseur· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

· **Sources**www.gestis.dewww.echa.eulogkow.cisti.nrc.ca· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**